



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 01/03/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Brigitte PIGEYRE à Cyrille CUENOT, Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Henri HOURIEZ, Norbert SANCHEZ CANO à Jean-Paul MOREL, Pascal GUEFFIER à Bernadette CACALY, David CICALA à Thierry VACHON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné(e).

DELIB 2016.03.07.7

OBJET : Réhabilitation d'anciennes écuries en salle familiale et associative à Tharabie - avenant n° 1 conclu avec l'entreprise GONON DHALLUIN titulaire du lot 12

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère municipale déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n° 2014.10.27 04 du 27 octobre 2014, un marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation et extension d'anciennes écuries en salle familiale et associative, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 107 892,34 € HT, à l'entreprise GONON DHALLUIN pour le lot n°12 (Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation).

A la demande du maître d'ouvrage, il est donc nécessaire de prendre en compte les prestations supplémentaires et en moins, suivantes :

- remplacement des sanitaires sur pied par des sanitaires suspendus (wc et vasques) (+3 196,23 € H.T.),
- modification de l'extracteur de l'office (-207,28 € H.T.),

Le montant total de l'avenant n°1 au contrat est fixé à 2 988,95 € H.T. soit 3 586,74 € T.T.C.

Le montant du contrat est donc porté à 110 881,29 € H.T. soit 133 057,55 € TTC.

La plus-value s'élève à 2,77 % du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n°12, dont le titulaire est l'entreprise GONON DHALLUIN.**

- **AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

Adoptée à l'unanimité et 5 abstentions (M. CICALA, Mme BEDEAU DE L'ECOCHERE, M. VACHON, Mme SADIN, M. SAUMON)

St-Quentin-Fallavier, le 11/03/2016

Publication et transmission en sous préfecture le **11 MARS 2016**

Le Maire

Michel BACSONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.